

du conseil communautaire 2021/06 du Mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Ecole de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Déclaration de projet numéro 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coudes : prescription et définition des modalités de concertation**

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 29 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : COSTON David

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 85

- Titulaires : 77

- Suppléants : 8

Absents ayant donné pouvoir : 27

Absents excusés : 9

**Votants : 112**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (85)**

AIGOUY Thierry	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	GAY Corine (S)	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel		PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	CAPITAINE Mathieu (S)	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOMEZ Jean-Marc	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BESSON Jean-Louis		RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe		ROUX Bernard
BOURG François	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
BRUN Pascale		SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Sébastien	SAUVANT Jean-Pierre
CHABAUD Christelle	JEANMOUGIN Isabelle	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	KINDT Patrick	
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAGARDE Maguy	
		TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THERME Jacques
VAZ DE AZEVEDO José (S)	LE MARREC Laurys	THEVENET Emilie
COSTON David	LEGENDRE Denis	TINET Georges
COSTON Marie		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIGNIERE Frédéric	TREHIN Anne-Marie
DELTOUR Luc (S)	LIVET Bertrand	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge		VALLON Sébastien
	MASSARDIER Marie-Laure	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	VEZON Christophe
		ZANIN Nathalie

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (8)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; COSTE Yves (VAZ DE AZEVEDO José), CREGUT François (DELTOUR Luc) ; DUBOST Philippe (GAY Corine) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GILBERT Odile (CAPITAINE Mathieu) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (27)** ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à FOUCAULT Marie-Françoise ; BRONNER Ulrich à PUECH David ; BRUNEL Séverine à DUTHEIL Nathalie ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; CORRE Jean-Marie à LABUSSIÈRE Jean-Marc ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à NICOLLET Michel ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à ARNAULT Lionel ; FERREIRA Fernando à LE MARREC Laurys ; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LAMOUREUX Jean-François à TRILLEAUD Eric ; LEROY Véronique à JAFFEUX Sébastien ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à TINET Georges ; MERLEN Bernard à LEGENDRE Denis ; METEIGNIER Stéphane à CHABRILLAT Frédéric ; MONTMORY Dominique à SALVINI Luc ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; THALAUD François à COSTON David ; WALTER Christian à COSTON Marie ;

**ABSENTS EXCUSES : (9)** ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHASSANG Jean-Pierre ; GREGOIRE Nathalie ; LENEGRE Jean-Louis ; MALORON Annie ; ROCHETTE Christophe ; SCHUMACHER Emilie ; SUTY Lionel ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

En accord avec la municipalité, plusieurs professionnels de la santé installés sur la commune de Coudes souhaitent implanter une maison de santé pluridisciplinaire sur ladite commune. Ce projet revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il :

- permet le regroupement de la pharmacie, des médecins généralistes, des infirmières et du dentiste sur un même site, assurant ainsi la pérennité des activités de professionnels de santé ;
- s'inscrit pleinement dans la politique de l'Agglo Pays d'Issoire et son Contrat local de santé 2020-2022, répondant ainsi à l'action « Stratégie de maintien et de soutien au développement de l'offre de soin sur le territoire », qui vise à promouvoir notamment les maisons de santé pluridisciplinaires.

Ce projet nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Coudes puisque:

- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit être adapté afin de permettre l'installation de ce type de projet en dehors du centre bourg. Cette adaptation mineure ne remet pas en cause l'économie générale du document ;
- l'emprise du projet est actuellement classée en zone naturelle, ne permettant pas l'installation de ce type d'équipement.

La commune de Coudes accueille deux sites Natura 2000 : FR8301038 Val d'Allier-Alagnon et FR8301035 Vallées et côtes xérothermiques des Couzes et Limagnes. La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU intègrera la mise à jour de l'évaluation environnementale.

Les modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de cette procédure sont les suivantes :

- la mise en place d'un registre de concertation au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie de Coudes ;
- la réalisation d'un article à diffuser sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire et à joindre aux registres de concertation susnommés.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU :

- prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjointe avec l'État, la Commune et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme ;
- nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée d'un mois conformément à l'article L.153-55 du Code de l'urbanisme.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la Commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 1 mois conformément à l'article L.153-55 du code de l'urbanisme. La délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et validant ses statuts, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n° 2020/01/03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coudes ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'en accord avec la municipalité, plusieurs professionnels de santé de la commune de Coudes souhaitent implanter une maison de santé pluridisciplinaire sur ladite commune ;

**CONSIDÉRANT** que par le regroupement de la pharmacie, des médecins généralistes, des infirmières et du dentiste sur un même site, ce projet permet d'assurer la pérennité des activités de professionnels de santé ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet revêt un caractère d'intérêt général ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 112

- Pour : 112
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De prescrire la procédure de déclaration de projet numéro 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coudes ;**
- **De définir les modalités de concertations préalables suivantes :**
  - **Mise en place d'un registre de concertation au siège de l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie de Coudes ;**
  - **Réalisation d'un article à diffuser sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire et à joindre avec les registres de concertation ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 27/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/10/2021

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211026-DEL202106\_09-DE